



Déclaration de la FSU au CAEN du 22 mars 2017

La préparation de la rentrée 2017 marque la fin de la mandature et celle de la loi de programmation. Les créations d'emplois, même si les objectifs initiaux (+60000 emplois) ne seront pas atteints, ont heureusement tranché avec les suppressions massives endurées précédemment. De 2012 à 2017, notre académie aura bénéficié de la création de 264 postes dans le premier degré et de 403 pour le second degré.

Pour autant, ces créations, mises en regard des besoins à couvrir, n'auront pas permis d'améliorer de façon significative les conditions de travail et d'accueil des élèves ni de réduire les inégalités qui continuent de miner notre système éducatif.

Dans le premier degré, si les 107 postes de 2017 constituent la seconde meilleure dotation de la période, 4 des 6 départements subissent un gel des dotations. Si ce n'est guère contestable au regard des indicateurs, il fait mauvais effet et ne nous paraît pas très adroit dans le contexte. Cela d'autant plus que sur ces 5 dernières années de créations d'emplois, 3 départements auront perdu des postes (-54 pour l'Indre, - 28 pour le Cher, et -4 pour le Loir-et-Cher).

Dans le second degré la rentrée sera tendue. Une fois de plus l'insuffisance criante des créations d'emplois d'enseignants va se traduire par une dégradation des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels. La création de 12 postes de CPE est une reconnaissance-qui reste insuffisante-des besoins de la vie scolaire, les 2 postes d'infirmières et les 6 postes d'AS seront les bienvenus mais ils restent également en deçà des besoins. La budgétisation du poste d'infirmière de prévention, bien qu'il soit indispensable, est contestable car il est pris sur les moyens attribués au suivi des élèves.

Concernant les personnels administratifs, l'Académie d'Orléans-Tours ne bénéficiera d'aucune création à la rentrée 2017 parmi la centaine annoncée nationalement. Pourtant, les 8 000 suppressions d'emplois entre 2004 et 2012 ont considérablement dégradé les conditions de travail des agents comme la qualité du service rendu aux usagers, notamment du fait des mutualisations au sein des services académiques et des suppressions d'agences comptables. Les filières administratives et techniques n'auront pas été bien considérées, ni traitées sur l'ensemble des 5 exercices budgétaires du quinquennat. S'il a été mis un terme aux politiques de suppressions de postes, le trop faible niveau de recréation des moyens pourtant nécessaires interdit de formuler une appréciation positive.

Et que dire de la catégorie oubliée une fois de plus des Copsy ? L'académie stagne depuis des années à hauteur de 170 postes, soit 1200 élèves à suivre par personnel.

Dans le second degré la dotation académique de 188 ETP, attribuée en partie par redéploiement entre les académies, est une nouvelle fois insuffisante pour assurer la mise en œuvre des priorités ministérielles affichées et pour éponger la hausse des effectifs. La mobilisation de tous les moyens disponibles, y compris la réserve académique, ne laisse aucune marge de manœuvre. La ponction de 2,5 postes faute de création de postes de direction par le ministère diminue d'autant les moyens.

Dans les collèges, le coût significatif de la mise en œuvre de la réforme (3h par division) et la reprise de la hausse des effectifs (+ 468 élèves) ne permettront pas d'améliorer l'offre et les conditions d'études.

De même le bilan pour les lycées agricoles publics de la région Centre sur ce quinquennat n'est pas à la hauteur, et en tout cas très en deçà des réponses que les familles, voire le monde professionnel, auraient été en droit d'en attendre. Sur fond de poussée démographique (accueil des générations 2000), les ouvertures de classes se comptent en effet sur les doigts d'une main, à l'image d'une des priorités d'ouverture de seconde pro sur le LEGTA de Chartres qui sera restée « de papier » 5 années durant, faute de financements suffisants.

Dans la voie professionnelle, la rentrée se fera encore dans des conditions difficiles. Aucune perspective d'allègement des effectifs, alors que les taux de remplissage sont au maximum. Se pose un double problème, humain, la dotation ministérielle étant insuffisante pour faire face et matériel, des lycées dont il faudrait pousser les murs. Les quelques ouvertures prévues dans la nouvelle carte des formations ne pourront pas être réalisées. En effet, le rectorat a fait le choix de doter les lycées professionnels de seulement 2,4 postes. Dans l'académie la rénovation de la voie professionnelle annoncée par le gouvernement n'est pas au rendez-vous. Qu'en est-il des 500 nouvelles formations en lycée professionnel dans des métiers d'avenir et de la réflexion menée pour développer la filière aéronautique ? Les seules perspectives qui nous sont offertes, si le Ministère attribue une rallonge, le sont en HSA. À noter que le taux d'HSA augmente pour les lycées professionnels contrairement aux lycées et collèges. Ce n'est pas d'HSA dont les professeurs ont besoin mais d'heures postes. Quelles en seront les conséquences pour les jeunes qui ne trouveront pas de place en LP ? Comment prévenir et lutter contre le décrochage dans ces conditions ? Comment mettre en œuvre le droit au retour en formation initiale ? Comment améliorer les conditions de travail des professeurs ?

Dans les lycées, la dotation ne permet pas plus que les années précédentes d'éponger la hausse des effectifs. Dans les classes on va atteindre la saturation. Pour la première fois l'évolution de l'offre d'enseignement (EDE, options) fait l'objet d'un moratoire inquiétant pour l'avenir de la diversification de l'offre dans les établissements. Nous avons toutes les raisons de craindre que l'exercice de l'autonomie dans les lycées, dans le cadre de DHG très contraintes, se fasse au détriment de l'offre en langues, en enseignements artistiques, et des heures en effectif réduit (organisation de l'AP, dédoublements). Il n'y a aucune perspective d'allègement de la charge de travail des enseignants.

Les 13 postes fléchés pour l'éducation prioritaire, suite aux annonces de la ministre, bien obligée de répondre à la mobilisation des collègues, sont notoirement insuffisants, d'autant plus qu'ils ne sont pas des moyens supplémentaires mais simplement pris sur l'existant. Ils ne répondent pas non plus à notre demande d'un véritable travail de réflexion et de définition de ce qu'est l'éducation prioritaire.

A l'heure du bilan, nos inquiétudes sont grandes. Les attentes des personnels en terme d'amélioration des conditions de travail ont été globalement déçues même si le contenu du PPCR apporte une note positive.

Quand les démissions augmentent de manière visible, quand des études sérieuses annoncent dans les intentions de vote une certaine tentation populiste ou de droite dure, y compris chez les enseignants, il faut y voir le résultat des souffrances, voire de l'épuisement professionnel et de la perte de sens qui affectent une majorité des acteurs du système éducatif. Les réformes imposées (rythmes scolaires, réforme du collège) ont contribué à la dégradation des conditions de travail et à cette perte de sens.

La Loi de refondation se sera arrêtée au milieu du gué en termes de moyens. Elle aura été en grande partie un échec en termes de reconnaissance et de confiance envers les personnels. Pour la FSU, l'Education nationale comme l'Enseignement agricole public, à tous les niveaux, ont besoin de temps longs, d'un investissement conséquent et dans la durée, de constance et de régularité. Leurs personnels ont besoin d'être écoutés et reconnus dans leur professionnalité. Dans les mois qui viennent, la FSU y consacra l'ensemble de ses forces.